RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Exercice 2017

Commune le Luc En Provence

Article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2128-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport (…) comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ».

SOMMAIRE

Table des matières

I. Eléments d'analyse financière rétrospective 4
A. Eléments d'analyse financière 4
1. Dépenses comparées 2010-2016 5
2. Recettes comparées 2010-2016 5
3. Principaux ratios 6
4. Comparaison avec des communes voisines 9
B. Structure de la dette 10
1. Projection de la dette 10
2. Extinction de la dette 10
II. Le contexte général 14
A. Un contexte économique international toujours incertain 14
B. Une croissance française toujours au ralenti, et un PLF contraignant pour les collectivités 15
C. Les conséquences concrètes sur les budgets communaux 16
1. La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 16
2. Baisse des compensations fiscales 16
3. Pérennisation et renforcement du fonds de soutien de l'investissement local 16
4. Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) 17
5. Evolution de certaines recettes communales 17
6. Evolution des dépenses de la collectivité 17
III. Les politiques budgétaires de la commune 18
A. Solvabilité financière de la ville 18
B. Stabilité des taux d'imposition 18
C. Niveau d'investissement 18
IV. Evolution des principaux postes en 2017 18
A. Tendances des dépenses de section de fonctionnement 18
1. Les dépenses de personnel 19
2. Les charges à caractère général 28
3. Autres charges de gestion courante 28
4. La subvention au Centre Communal d'Action Sociale 29
5. Le contentieux avec la SAGEP. 29

6. Vie associative, jeunesse, et sports 29
7. La culture et les festivités 30
8. Les écoles primaires et maternelles 30
9. Nos participations aux syndicats 30
10. Les dépenses liées à l'environnement 30
11. Provisions 33
B. Tendances des recettes de fonctionnement 33
1. Dotations et compensations de l'Etat 33
2. Fiscalité 34
3. Compensation de la Communauté de Communes Cœur du Var (CCCV) 34
4. Reprise du résultat 34
5. Ressources propres 34
C. Tendances des dépenses d'investissement 34
D. Tendances des recettes d'investissements 36

I. Eléments d'analyse financière rétrospective

A. Eléments d'analyse financière

1. Dépenses comparées 2010-2016

Chapitre	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses générales	2 658 199,96	2 790 226,90	2 772 009,57	2 605 710,09	3 001 105,35	2 661 045,66	2 136 364,05
Dépenses de personnel	5 540 863,38	5 418 492,02	5 709 737,04	5 840 900,45	6 283 398,28	6 673 841,81	6 490 925,55
Autres charges	1 727 997,49	2 171 230,60	2 311 199,36	2 071 956,04	2 187 135,58	2 676 117,51	1 986 894,16
Charges financières	270 414,21	261 176,46	256 973,80	282 092,90	247 055,51	234 248,17	209 862,31
Charges exceptionnels	12 468,04	3 674,32	33 902,42	4 277,39	14 612,85	1 639,48	14 424,29
Transferts entre section	1 038 991,77	742 561,80	943 975,35	595 827,90	426 523,69	652 672,06	407 717,96
Total dépenses	**11 248 934,85**	**11 387 362,10**	**12 027 797,54**	**11 400 764,77**	**12 159 831,26**	**12 899 564,69**	**11 246 188,32**

2. Recettes comparées 2010-2016

Chapitre	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Remboursement personnel	33 216,16	43 481,31	45 607,04	35 025,43	71 695,58	161 928,20	29 495,25
produits courants	567 140,94	794 590,10	731 497,17	617 545,94	628 712,81	697 021,10	725 482,14
Impots et taxes	6 873 761,55	7 187 324,79	7 223 648,15	7 845 374,42	8 134 876,16	8 851 305,96	8 821 769,73
Subvention d'exploitation	3 233 156,22	3 258 168,48	3 060 035,61	3 134 220,04	2 905 416,62	2 759 103,80	2 457 201,57
Autres produits de gestion courante	240 921,96	183 414,04	155 262,03	151 126,97	131 313,39	116 762,10	133 402,92
Produits exceptionnels	843 349,07	471 667,86	594 377,40	210 140,16	20 133,76	18 592,38	26 170,44
Transferts entre section	79 948,50	99 695,20	306 643,29	311 025,44	268 714,84	652 672,06	255 683,78
Total	**11 871 494,40**	**12 038 341,78**	**12 117 070,69**	**12 304 628,34**	**12 160 863,16**	**13 257 385,60**	**12 449 205,83**

3. Principaux ratios

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits fiscaux	6 873 761,55	7 187 324,79	7 223 648,15	7 845 374,42	8 134 876,16	8 851 305,96	8 821 769,73
Dotations et subventions	3 233 156,22	3 258 168,48	3 060 035,61	3 134 220,04	2 905 416,62	2 759 103,80	2 457 201,57
Produits d'exploitation et autres	759 398,93	927 156,24	833 810,53	708 485,91	686 054,18	742 043,42	748 495,54
= Produits courants	10 866 316,70	11 372 649,51	11 117 494,29	11 688 080,37	11 726 346,96	12 352 453,18	12 027 466,84
- Charges de personnel et assimilés	5 252 320,59	5 253 978,90	5 572 034,73	5 695 486,50	6 007 977,91	6 307 201,57	6 133 553,35
-Charges à caractère général	2 658 199,96	2 790 226,90	2 772 009,57	2 605 710,09	3 001 105,35	2 661 045,66	2 136 364,05
-Autres charges de gestion courantes	1 727 997,49	2 171 230,60	2 311 199,36	2 071 956,04	2 187 135,58	2 676 117,51	1 986 894,16
=charges courantes	9 638 518,04	10 215 436,40	10 655 243,66	10 373 152,63	11 196 218,84	11 644 364,74	10 256 811,56
"'=Excédent brut courant	1 227 798,66	1 157 213,11	462 250,63	1 314 927,74	530 128,12	708 088,44	1 770 655,28
+ produits exceptionnels hors cessions	177 021,07	133 567,86	181 238,22	175 370,98	135 634,37	139 111,99	147 349,04
- Charges exceptionnels	12 468,04	3 674,32	33 902,42	4 277,39	14 612,85	1 639,48	14 424,29
=Epargne de gestion	1 392 351,69	1 287 106,65	609 586,43	1 486 021,33	651 149,64	845 560,95	1 903 580,03
-Charges financières	270 414,21	261 176,46	256 973,80	282 092,90	247 055,51	234 248,17	209 862,31
+ Produits financiers	-	-	-	169,94	-	-	-
=Epargne brute= CAF	1 121 937,48	1 025 930,19	352 612,63	1 203 928,43	404 094,13	611 312,78	1 693 717,72
-remboursement des emprunts	626 527,75	705 282,62	721 336,62	707 253,56	779 053,01	810 031,90	813 474,13
+Emprunts de réaménagements							
=Epargne nette	495 409,73	320 647,57	- 368 723,99	496 674,87	- 374 958,88	- 198 719,12	880 243,59

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
Taux d'épargne de gestion	12,81%	11,32%	5,48%	12,71%	5,55%	6,85%	15,83%
Taux d'épargne brute	10,32%	9,02%	3,17%	10,30%	3,45%	4,95%	14,08%
Taux d'épargne nette	4,56%	2,82%	-3,32%	4,25%	-3,20%	-1,61%	7,32%
Ratios de solvabilité	8,13%	8,36%	8,49%	8,18%	8,45%	7,89%	8,24%
Ratios d'endettement	0,62	0,53	0,57	0,56	0,50	0,47	0,56
Ratio d'endettement	6	6	19	6	15	10	4
Coefficient d'autofinancement courant	0,93	0,93	0,99	0,92	0,99	0,97	0,89
Ratios de rigidité des charges structurelles	0,89	0,90	0,96	0,89	0,93	0,89	0,85

1. Budget Principal : BUDGET PRINCIPAL LE LUC

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à Réaliser 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT		**607 728,72**	**-268 669,49**	**-339 059,23**
DEPENSES	4 661 396,37	2 220 548,58	268 669,49	2 172 178,30
RECETTES	4 661 396,37	2 828 277,30		1 833 119,07
FONCTIONNEMENT		**1 333 484,56**		**-1 333 484,56**
DEPENSES	13 299 151,45	12 006 188,32		1 292 963,13
RECETTES	13 299 151,45	13 339 672,88		-40 521,43

2. Budget Annexe : ASSAINISSEMENT LE LUC

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à Réaliser 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT		**1 285 806,39**	**-550 843,84**	**-734 962,55**
DEPENSES	2 456 772,95	1 178 286,56	550 843,84	727 642,55
RECETTES	2 456 772,95	2 464 092,95		-7 320,00
FONCTIONNEMENT		**843 931,99**		**-843 931,99**
DEPENSES	1 045 808,82	201 849,85		843 958,97
RECETTES	1 045 808,82	1 045 781,84		26,98

2. Budget Annexe : EAU LE LUC

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à Réaliser 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT		**795 763,29**		**-795 763,29**
DEPENSES	827 938,55	32 537,79		795 400,76
RECETTES	827 938,55	828 301,08		-362,53
FONCTIONNEMENT		**16 232,03**		**-16 232,03**
DEPENSES	366 281,83	336 009,62		30 272,21
RECETTES	366 281,83	352 241,65		14 040,18

2. Budget Annexe : ZAC LE LUC

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à Réaliser 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT		**631 249,40**		**-631 249,40**
DEPENSES	631 249,40			631 249,40
RECETTES	631 249,40	631 249,40		
FONCTIONNEMENT		**-324 690,17**		**324 690,17**
DEPENSES	324 690,17	324 690,17		
RECETTES	324 690,17			324 690,17

2. Budget Annexe : CINEMA

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à Réaliser 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT		**8 226,53**		**-8 226,53**
DEPENSES	11 015,66	2 788,80		8,226,86
RECETTES	11 015,66	11 015,33		0,33
FONCTIONNEMENT		**-284,47**		**284,47**
DEPENSES	111 575,66	91 873,25		19 702,41
RECETTES	111 575,66	91 588,78		19 986,88

3. PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à Réaliser 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT		**3 328 774,33**	**-819 513,33**	**-2 509 261,00**
DEPENSES	8 588 372,93	3 434 161,73	819 513,33	4 334 697,87
RECETTES	8 588 372,93	6 762 936,06		1 825 436,87
FONCTIONNEMENT		**1 868 673,94**		**-1 868 673,94**
DEPENSES	15 147 507,93	12 960 611,21		2 186 896,72
RECETTES	15 147 507,93	14 829 285,15		318 222,78
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**23 735 880,86**	**16 394 772,94**	**819 513,33**	**6 521 594,59**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**23 735 880,86**	**21 592 221,21**		**2 143 659,65**

4. Comparaison avec des communes voisines

Chiffres clefs 2015 - Budget principal seul - En euros par habitant

	Le luc	Moyenne Strate	Brignoles	Draguignan	Roquebrune	St maximin
Total des produits de fonctionnement	1268	1355	1374	1046	2651	1026
Total des charges de fonctionnement	1253	1223	1199	932	2394	985
Résultat comptable	15	132	174	115	256	41
Total des ressources d'investissement	257	451	620	306	1371	312
Total des dépenses d'investissement	239	427	620	239	1055	306
Besoin de financement	-19	-24	0	-67	-315	-6
Capacité d'autofinancement	46	183	248	156	309	80
Encours de la dette au 31/12/N	627	944	1886	915	3296	575
Fond de roulement	62	232	364	203	119	184

B. Structure de la dette

1. Projection de la dette

Situation au 01/01/2017 exclu			
	Au 31 Décembre 2016	Au 1 janvier 2017 exclu	Au 31 Décembre 2017
Encours Dette Globale	6938886,02	6938886,02	6173335,19
Durée Résiduelle Moyenne	11 ans, 10 mois, 11 jours	11 ans, 10 mois, 11 jours	11 ans, 4 mois
Durée de Vie Moyenne	6 ans, 2 mois, 23 jours	6 ans, 2 mois, 23 jours	5 ans, 11 mois, 11 jours
Duration	5 ans, 9 mois, 1 jour	5 ans, 9 mois, 1 jour	5 ans, 6 mois
Disponible sur Crédits Revolving	0,00	0,00	0,00
Taux Moyen Avant Couverture	3,52	3,22	3,22
Taux Moyen Après Couverture	3,52	3,22	3,22
Taux Actuariel Moyen Avant Couverture	3,10	3,10	3,18
Taux Actuariel Moyen Après Couverture	3,10	3,10	3,18

2. Extinction de la dette

Instruments Couverture					
Exercice	Encours Début	Amortis.	Intérêts	Annuité	Encours Fin
2017	6938 886,02	765 550,83	212 708,20	978 259,03	6173 335,19
2018	6173 335,19	756 710,46	191 312,11	948 022,57	5416 624,73
2019	5416 624,73	692 850,68	165 995,79	858 846,47	4723 774,05
2020	4723 774,05	629 059,81	142 617,92	771 677,73	4094 714,24
2021	4094 714,24	489 866,33	122 797,35	612 663,68	3604 847,91
2022	3604 847,91	498 924,95	106 491,95	605 416,90	3105 922,96
2023	3105 922,96	483 322,09	89 885,34	573 207,43	2622 600,87
2024	2622 600,87	412 524,80	74 115,29	486 640,09	2210 076,07
2025	2210 076,04	386 221,84	60 945,84	447 167,68	1823 854,20
2026	1823 854,20	374 600,24	48 073,65	422 673,89	1449 253,96
2027	1449 253,96	279 251,14	36 336,39	315 587,53	1170 002,82
2028	1170 002,82	204 575,17	28 143,61	232 718,78	965 427,65
2029	965 427,65	206 019,24	22 333,88	228 353,12	759 408,41
2030	759 408,41	157 490,31	16 794,27	174 284,58	601 918,10
2031	601 918,10	142 322,81	12 272,18	154 594,99	459 595,29
2032	459 595,29	113 238,02	7 995,85	121 233,87	346 357,27
2033	346 357,27	84 181,51	5 888,85	90 070,36	262 175,76
2034	262 175,76	85 766,78	4 303,58	90 070,36	176 408,98
2035	176 408,98	87 381,90	2 688,46	90 070,36	89 027,08
2036	89 027,08	89 027,08	1 042,93	90 070,01	0,00
	6938 885,99		1352 743,44	8291 629,43	

Stock au 1 janvier 2017 exclu	Taux Fixes	Taux Variables	Taux Structurés		Total
Encours Avant Couverture	6938 886,02	0,00	0,00		6938 886,02
Pourcentage Global	100,00 %	0,00 %	0,00 %		100,00 %
Encours Après Couverture	6938 886,02	0,00	0,00		6938 886,02
Pourcentage Global	100,00 %	0,00 %	0,00 %		100,00 %
Nombre d'emprunts	16,00	0,00	0,00		16,00
Vie Moyenne Résiduelle	6 ans, 2 mois, 23 j.	-	-		6 ans, 2 mois, 23 j.
T. Moy. Avant Couverture	3,22				3,22
T. Moy. Après Couverture	3,22				3,22

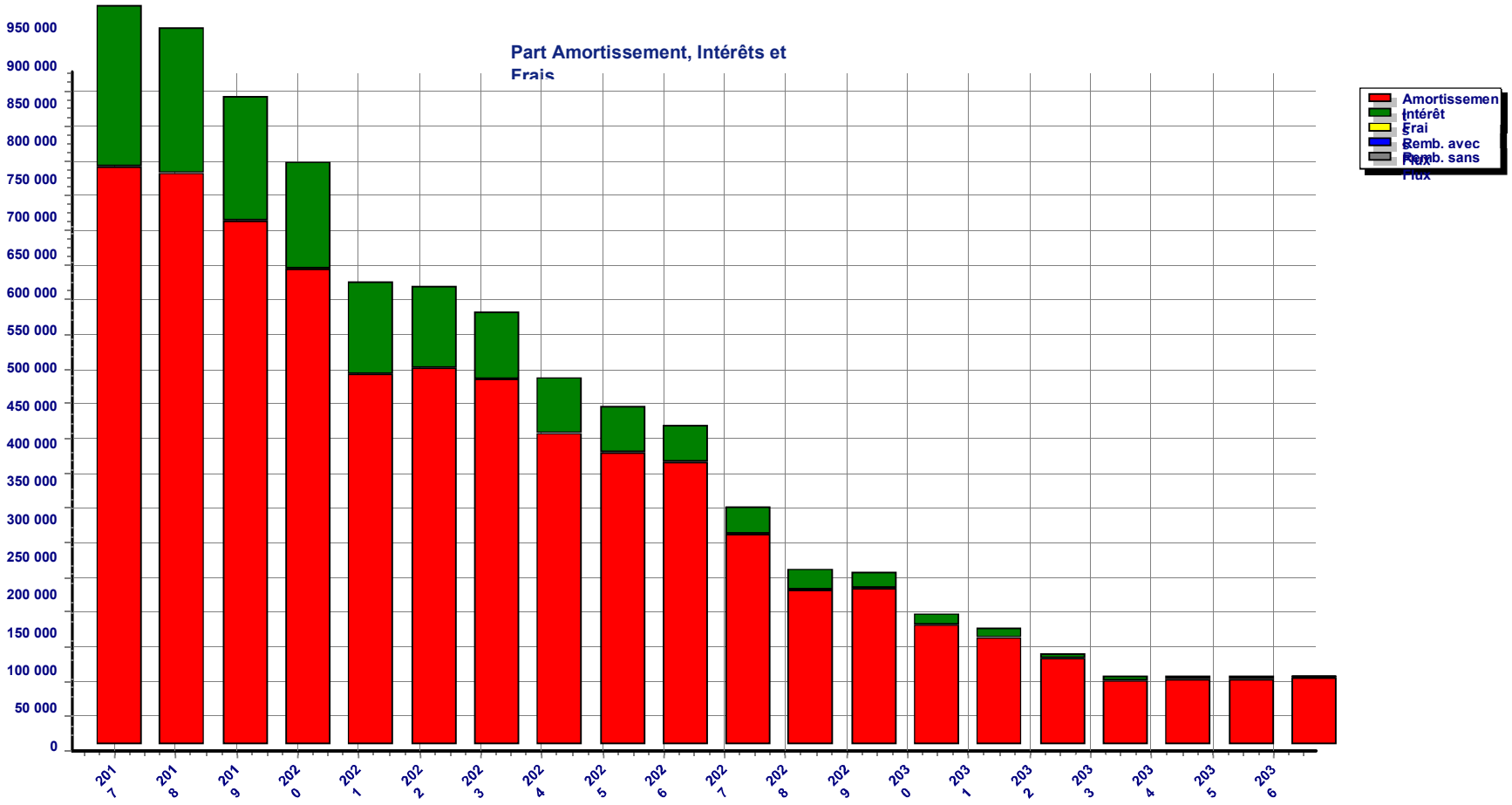
Part Amortissement, Intérêts et Frais
950 000
900 000
850 000
800 000
750 000
700 000
650 000
600 000
550 000
500 000
450 000
400 000
350 000
300 000
250 000
200 000
150 000
100 000
50 000
0
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030
2031
2032
2033
2034
2035
2036
Amortissemen
Intérêt
Frais
Remb. avec
Remb. sans
Flux

L'encours de la dette se montre indubitablement en amélioration sur la décennie observée. Cette amélioration en volume se double d'une sécurité maximale. La part des emprunts cotés A1, réputés moins risqués, représente 100 % du total de l'encours à la clôture de l'exercice 2016.

En parallèle, considérant la physionomie de l'encours, la collectivité n'a pas d'intérêt financier à renégocier la dette.

II. Le contexte général

A. Un contexte économique international toujours incertain

Selon les dernières perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, la faible progression des échanges et les distorsions du système financier exacerbent la lenteur de la croissance économique mondiale.

Selon les prévisions, cette dernière se poursuit de façon relativement lente, seule une légère accélération étant attendue pour cette année. Dans ses perspectives, l'OCDE alerte sur le fait que le monde est pris au piège de la « croissance molle », la médiocrité des anticipations de croissance bridant encore davantage les échanges, l'investissement, la productivité, et les salaires.

Ces dernières années, le taux de croissance du commerce mondial a diminué de moitié par rapport à la période pré-crise, et a encore décliné ces derniers trimestres, avec une faible progression des échanges, concentrée en Asie.

Selon les prévisions de l'OCDE, la croissance de l'économie mondiale a été de 2,9% en 2016, et sera de 3.2 % en 2017. Le FMI l'évalue pour sa part à 3,1% en 2016.

Concernant la zone Euro, dans son rapport sur l'économie mondiale, le FMI a réévalué légèrement à la hausse sa prévision de croissance pour 2016, qui devrait s'élever à 1,7%, contre une estimation de 1,6% en juillet, soit bien moins que la moyenne mondiale. La croissance a même ralenti, pour tomber à 1,5% en 2017. L'inflation a repris en 2016, observe par ailleurs le FMI, qui l'évalue à +0,3%, contre un taux quasi-nul en 2015.

De fait, la plupart des 19 pays de la zone euro devraient enregistrer un ralentissement de leur croissance en 2017, selon le FMI, qui table par exemple pour l'Allemagne sur un taux de 1,4%. L'Espagne gardera une croissance élevée, à 2,2%, mais moins importante qu'en 2016 (3,1%). Enfin, la Grèce devrait réellement renouer avec la croissance cette année : +2,8%.

La zone euro bénéficie de trois principaux facteurs de croissance : un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de la monnaie européenne, une politique monétaire facilitant l'accès au crédit, et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays. En France, au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée due à une consommation des ménages moindre, en raison de l'inflation et de la crainte du chômage

Notons que l'année 2017 s'annonce non-dénuée de risques, liés à un contexte économico-politique incertain, du fait de l'élection présidentielle, et des élections législatives, en France, qui pourraient conduire à l'émergence d'une nouvelle majorité politique. Sans omettre le renouvellement du Bundestag, chambre basse du Parlement allemand, au mois de septembre, la question du remboursement de la dette grecque, et de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

B. Une croissance française toujours au ralenti, et un PLF contraignant pour les collectivités

La France devrait conserver en 2017 le taux de croissance de 1,3%. Après trois années de croissance très faible (0,5 % en moyenne sur la période 2012-14), un modeste rebond de l'activité s'est dessiné en France en 2015 (1,2 %) et 2016 (1,1%), tiré notamment par la baisse des prix du pétrole et la dépréciation de l'euro.

La moins bonne performance de la croissance française par rapport à celle de la zone euro depuis 2014 s'explique, outre le fait qu'elle ait un peu mieux résisté sur la période 2008-2013, par deux éléments majeurs : d'une part, par un ajustement budgétaire plus conséquent que celui de ses voisins européens sur la période 2014-16, et d'autre part par la maigre contribution de ses exportations à la croissance. Il semblerait en effet que les exportateurs français aient fait le choix, à partir de 2015, de redresser leurs marges plutôt que de réduire leurs prix à l'exportation, sans effet sur les volumes exportés.

En ce qui concerne la Loi de Finances 2017, votée en janvier dernier, elle comporte une nouvelle diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement, pour un volume de 2,63 milliards d'euros, qui s'établit désormais à 31 milliards d'euros. La baisse pour le bloc communal est certes moitié moindre qu'initialement envisagée, mais s'élève cependant à 1,035 milliards. Une mesure qui produit naturellement un impact financier négatif pour toutes les communes.

Par ailleurs, le gouvernement a proposé une progression de la péréquation financière de 317 millions d'euros se décomposant de la manière suivante : hausse de 180 millions d'euros de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) qui s'établit à 2, 091 milliards d'euros ; progression de 117 millions d'euros de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), qui atteint 1,359 milliards d'euros ; et augmentation de 20 millions d'euros de la dotation de péréquation des départements, qui s'élève à 1,483 milliards d'euros.

Enfin, en ce qui concerne l'investissement local, le fonds de soutien dédié, instauré par la précédente loi de finances, voit son enveloppe portée à 1,2 milliard d'euros et sera réparti en deux parts égales de 600 millions d'euros. La première part s'adresse aux communes rurales. La seconde s'adresse essentiellement à des projets importants répondant aux grandes priorités nationales d'investissement public dans l'ensemble des régions et financera également le Pacte de coopération entre l'Etat et les métropoles signé par le Premier ministre, le 2 juillet dernier. Ce Fonds n'est donc que peu susceptible de concerner notre commune.

C. Les conséquences concrètes sur les budgets communaux

1. La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
MONTANT	1 585 698,00	1 591 81,00	1 500 892,00	898 714,00	680 407,00

La baisse est drastique pour la commune du Luc en Provence, qui a vu sa DGF divisée par deux en deux ans, passant de 1 500 000 € à 680 000 €. Une baisse d'autant plus regrettable que les communes, échelon de proximité par excellence, doivent continuer d'assurer de nombreuses missions de service public. Au vu de la loi de finances 2017, cette baisse des concours de l'Etat devrait se poursuivre mais à ce jour nous n'avons pas eu la notification du montant qui sera allouée à la commune du Luc en Provence pour l'année 2017.

2. Baisse des compensations fiscales

	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	242 086,00	224 541,00	230 054,00	257 606,00	225 858,00
Foncier bâti	27 731,00	20 788,00	18 016,00	11 368,00	15 175,00
Foncier non bâti		21 329,00	20 617,00	19 734,00	8 156,00
TOTAL	**269 817,00**	**266 658,00**	**268 687,00**	**288 708,00**	**258 942,00**

Les dispositifs législatifs d'abattements, d'exonérations et de dégrèvements en matière de fiscalité locale peuvent produire des pertes de recettes pour les collectivités territoriales ou, au contraire être compensés totalement ou partiellement par l'État.

D'une manière générale les abattements et les exonérations facultatives que peuvent décider de mettre en place les collectivités par délibération restent à la charge exclusive de ces dernières.

3. Pérennisation et renforcement du fonds de soutien de l'investissement local

En 2016, malgré notre demande de subvention par délibération du 8 juin 2016, concernant les travaux de la STEP, la réhabilitation des sanitaires de l'école Jean Jaurès, l'aménagement de l'immeuble situé Rue Méric, la réhabilitation et reconstruction de

l'immeuble situé rue du 4 septembre, la commune n'a pas obtenu d'aide. Nous ferons donc une nouvelle demande pour 2017.

4. Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Depuis la loi de finances 2016, le dispositif de FCTVA est élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1er janvier 2016. En 2016, la recette s'est élevée à 178 193 €, la prévision 2017 ne sera que de 60 000 € (le mur anti-bruit ne pouvant pas faire l'objet d'un remboursement TVA).

5. Evolution de certaines recettes communales

DROIT DE MUTATION

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Montant	250 795,66	268 421,71	273 627,64	298 729,01	362 240,45

La hausse des recettes liées au droit de mutation s'explique par deux principaux facteurs ;

- la progression des prix sur le marché de l'immobilier
- la politique active de construction neuve et de rénovation.

6. Evolution des dépenses de la collectivité

Certaines dépenses se voient également impactées du fait de décisions gouvernementales ou d'évènements nationaux :

- Les dépenses de personnel notamment suite à la revalorisation des points d'indice des catégories C, B, et A

- L'accord national sur les parcours professionnels, les carrières, et les rémunérations. L'accord prévoit notamment de transférer une partie des primes et indemnités sur les traitements indiciaires, et viendra alourdir le coût des charges patronales supportées par la ville.

- L'organisation en 2017 des élections, présidentielle et législatives impactent les frais d'assemblée électorale. Ces frais font l'objet d'une subvention versée par l'État aux communes pour les rembourser forfaitairement du coût de l'organisation matérielle des élections (installation et entretien des bureaux de vote, panneaux d'affichage, etc.). Cette subvention est aujourd'hui de 0,10 centime par électeur et 44,73 euros par bureau de vote et par tour de scrutin. Ces frais « *ne couvrent qu'une faible partie des dépenses totales effectivement réalisées par les communes* » Selon l'AMF, la subvention ne couvre que 15 % des frais réels des communes. Pour 2017, la commune recense

7000 électeurs soit une estimation de 4 400 € de recette pour 25 000 € de dépenses de personnel, soit 17 % des frais réels de la commune.

- Les nouvelles compétences transférées à l'échelon intercommunal

III. Les politiques budgétaires de la commune

A. Solvabilité financière de la ville

Notre commune a une dette saine. Afin de consolider cette solvabilité, la majorité ne souhaite pas avoir recours à l'emprunt en 2017.

B. Stabilité des taux d'imposition

Comme la municipalité s'y était engagée, cette année encore il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition.

Malgré les baisses des dotations de l'Etat, cela est possible grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, en particulier sur la masse salariale et des autres postes de dépenses tout en préservant la qualité du service public.

C. Niveau d'investissement

Afin de redresser la situation financière de la ville, les dépenses d'investissements ne seront pas financées par l'emprunt cette année, et seront donc limitées.

L'endettement sera maintenu à un niveau acceptable. Au 1er janvier 2017, la dette de notre commune s'élève à 7 000 000€, soit environ 660€ par habitant. Au 1er janvier 2018, elle sera réduite à 6 173 000€, soit 583€ par habitant. Un montant qui demeure bien inférieur à la moyenne des communes de même strate.

IV. Evolution des principaux postes en 2017

A. Tendances des dépenses de section de fonctionnement

La forte baisse des diverses dotations, à laquelle s'ajoutent de nouvelles charges pour la collectivité, ne laissent qu'une marge de manœuvre réduite. Néanmoins, l'effort engagé depuis le début de la mandature sera poursuivi afin d'améliorer l'autofinancement.

1. Les dépenses de personnel

Exercice	Prévisionnel	Réalisé
2015	6 727 629	6 673 841
2016	6 889 499	6 490 925
2017	6 810 000	

La commune a réalisé une diminution des dépenses de personnel entre 2015 et 2016. La maitrise des couts permet de limiter l'impact des réformes obligatoires sur les 3 prochaines années. En effet, la revalorisation du traitement indiciaire est programmée jusqu'en 2020 et donc va engendrer une augmentation de la masse salariale par effet mécanique.

De plus, l'augmentation des cotisations sociales de manière annuelle renforce cette augmentation générale, et notamment la cotisation vieillesse qui dépasse cette année 30 % pour la cotisation patronale (30.65 %), portant les cotisations patronales à plus de 55 %.

Le taux de croissance annuel moyen des charges de personnel (chapitre 012) est de 2.38 % sur l'année 2017, alors que la moyenne en France se situe sur une augmentation de 4 % par an.

En effet, le chapitre 012 en 2016 s'est clôturé sur un total de dépenses de 6 490 925,55 euros, il est proposé une évolution au BP 2017 de 2.38 %.

L'évolution de la *masse salariale* est ainsi contenue, nonobstant un taux d'absentéisme historique élevé, et les décisions gouvernementales susvisées. Aussi le budget 2017 verra une dotation inférieure au réel 2015 malgré le Glissement Vieillesse Technicité (la différence étant la cotisation d'assurance du personnel).

En 2017 la masse salariale continuera d'évoluer en fonctions de ses 3 axes :

- Le glissement vieillesse technicité
- Le point d'indice salarial
- Le nombre d'agents

Sur ces 3 facteurs, un travail a été mené sur l'optimisation des postes de travail par notamment la mutualisation des moyens humains. Toutefois, la commune connait un impact sur les deux autres facteurs dictés par l'évolution réglementaire, la croissance s'explique donc par des effets externes :

<u>Impacts réglementaires :</u>

Incidence sur le traitement indiciaire : le reclassement des agents au 1er janvier 2017 augmente le traitement indiciaire de l'ordre de 744 points par mois, soit un impact annuel

minimum de 8 928 points d'indice majoré. A cela s'ajoute un double effet puisque le 1er février 2017, le point d'indice connait une augmentation de 0.6 %.

Etant donné que le salaire d'un fonctionnaire se calcule sur la multiplication de l'indice majoré par la valeur du point d'indice 4.6860, la masse salariale est augmentée en proportion. Le traitement indiciaire connait donc une évolution du fait de l'impact de la GVT et des modifications réglementaires (3 300 000 euros brut) et la Nouvelle bonification indiciaire augmente à 40 500 euros par an.

Le régime indemnitaire est légèrement augmenté par rapport à 2016 de 10 000 euros brut du fait de la nécessité de remettre à plat le régime indemnitaire. En effet, le constat a été fait d'une grande disparité historique du régime indemnitaire non lié aux fonctions mais liés aux personnes.

Le nouveau régime indemnitaire basé sur les fonctions est entré en application le 1er janvier 2017, l'objectif des prochaines années est de redonner du sens au régime indemnitaire et de rétablir une justesse entre niveau de régime indemnitaire et responsabilité. Un premier ajustement a eu lieu afin de donner du régime indemnitaire à des agents qui n'en disposaient pas.

Cette revalorisation a également un impact sur le montant des cotisations sociales et de l'évolution de carrière des agents qui sera plus rapide mais plus couteuse pour les communes ; Le glissement vieillesse technicité sera donc plus important.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) est l'une des trois composantes de l'évolution de la masse salariale.

La Mairie du Luc en Provence connait un GVT positif qui retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements (à l'ancienneté) et de l'acquisition d'une technicité.

En pratique, lors des dernières années, le GVT était très positif, ce qui résulte de trois phénomènes :

- des fonctions d'exécution ont disparu, sous l'effet du progrès et de l'informatisation (exemple : les standardistes et les dactylos)
- une évolution démographique : la génération dite du baby-boom, des fonctionnaires nés au début des années 1950 et embauchés en grand nombre dans les années 1970, est proche des 60 ans. Au sommet de sa carrière, elle est aussi souvent au sommet de l'avancement de carrière, avec des salaires plus élevés que la moyenne des fonctionnaires. Le grand nombre de fonctionnaires dans cette tranche d'âge dope mécaniquement le salaire moyen des fonctionnaires. C'est le cas même si le salaire de la majorité des fonctionnaires, plus jeunes, ne progresse pas.

Le GVT positif est très largement automatique et prévisible, car il est la conséquence d'un système de promotion sociale et d'avancement, via des concours ou la notation par des supérieurs. Il dépend peu de la politique de recrutement ou de primes accordées au personnel en place.

L'effet automatique du vieillissement et d'une plus grande technicité est globalement de l'ordre de 2 % par an en France.

Le temps de travail :

Le temps de travail minimal est de 35 heures par semaine, les cadres et emplois administratifs en général se positionnent sur 37 heures hebdomadaire, les ATSEM sont sur un cycle de travail lié au rythme scolaire sur 40 heures pendant la période scolaire. Le personnel du service technique connait un cycle biannuel avec des horaires d'hiver et d'été. Les heures supplémentaires ont été réduites (notamment du service festivités, culture et enfances, jeunesse, …), toutefois l'organisation de 4 tours d'élections en 2017 aura un impact sur le volume des heures supplémentaires, tout comme les manifestations organisées le week-end, les urgences, les risques naturels. Le besoin est estimé au maximum à 35 000 euros par an. La commune cherchera à généraliser l'annualisation du temps de travail pour s'adapter aux cycles de travail des services.

Structure de l'effectif :

- La catégorie A représentant 11.62 % de l'effectif
- La catégorie B 18.26 %
- Et la catégorie C : 70.12 % du total de l'effectif

Les avantages en nature :

Tous les avantages en nature ont été réduits, seuls subsistent les repas des agents des écoles pendant la surveillance et le service des repas à la cantine, ainsi que 2 véhicules de service avec remisage à domicile pour le Directeur des services technique et le responsable adjoint du service technique. Le remisage à domicile prendra fin le 30 avril, dans la continuité de mise à plat des avantages historiques au profit d'un rétablissement d'une équité entre les agents.

L'avancement

La commune a fixé un taux de promotion de 100 %. Ce choix est clairement assumé même s'il doit être modulé par la procédure d'avancement mise en œuvre qui ne s'arrête pas à un taux théorique maximum mais prend en considération l'évaluation annuelle et la manière de servir.

La promotion interne

La promotion interne est le passage d'un corps ou d'un cadre d'emplois à un corps ou cadre d'emplois supérieur. Les promotions internes n'interviennent qu'en vue de pourvoir un emploi vacant et à répondre à un besoin de la collectivité (cas par cas).

L'absentéisme

Le bilan social de 2013 n'ayant pas traduit l'ensemble des obligations réglementaires, la comparaison avec le bilan social 2015 ne peut objectivement être faite.

Néanmoins, le bilan social 2015 rapporte les conclusions suivantes

Effectif au 31 décembre 2015

Effectifs globaux

Agents en position d'activité (tous statuts)	**199**
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	**161**
Non titulaires occupant un emploi permanent	**18**
Dont : agents remplaçants	***0***
Agents n'occupant pas un emploi permanent	**20**

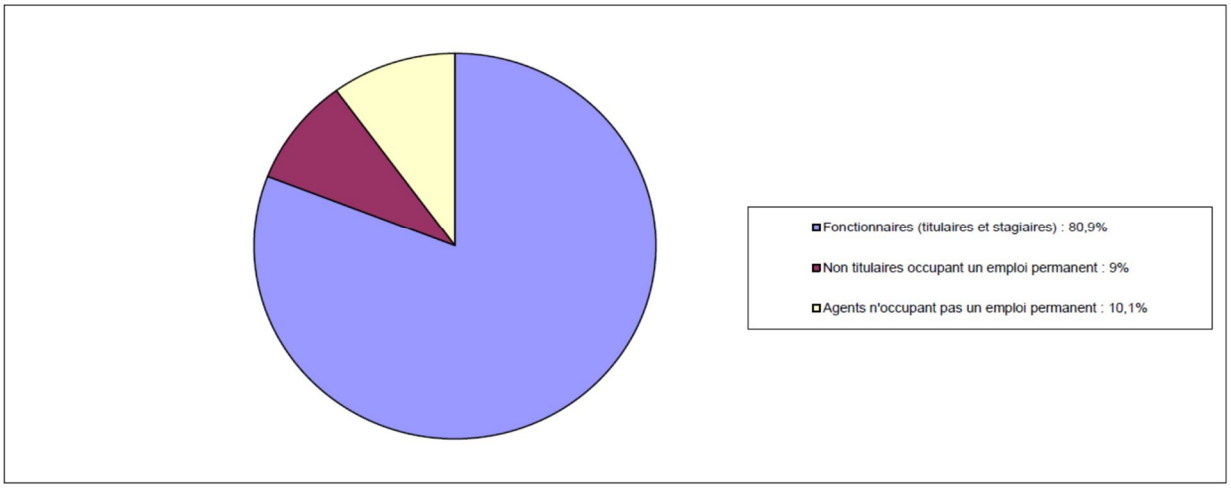

Structure de l'effectif

Fonctionnaires	**Non titulaires** occupant un emploi permanent

Répartition par filière

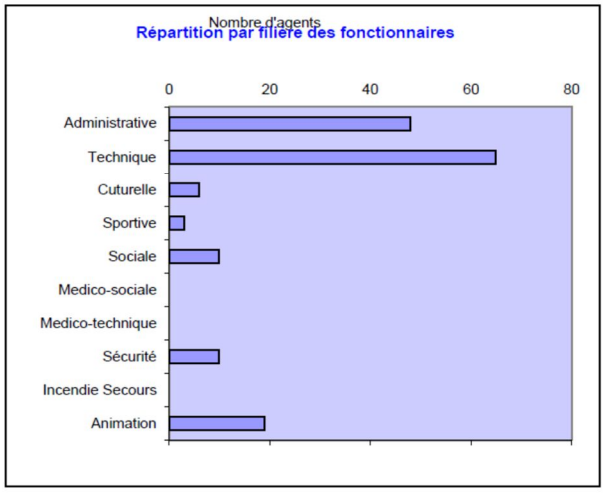

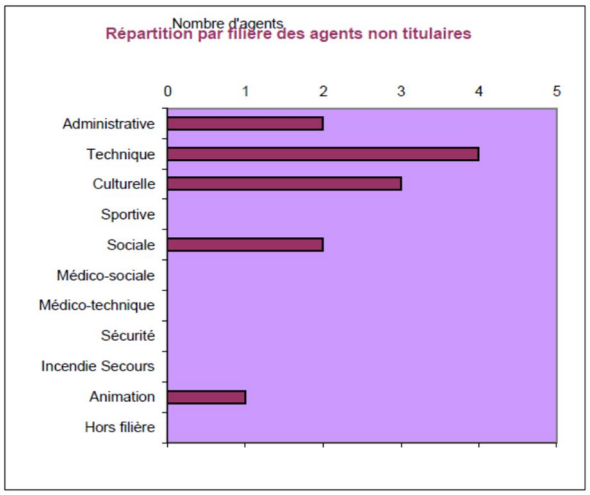

Répartition par catégorie hiérarchique

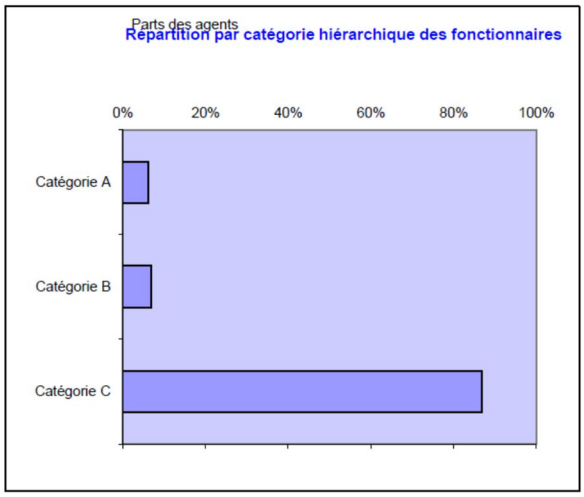

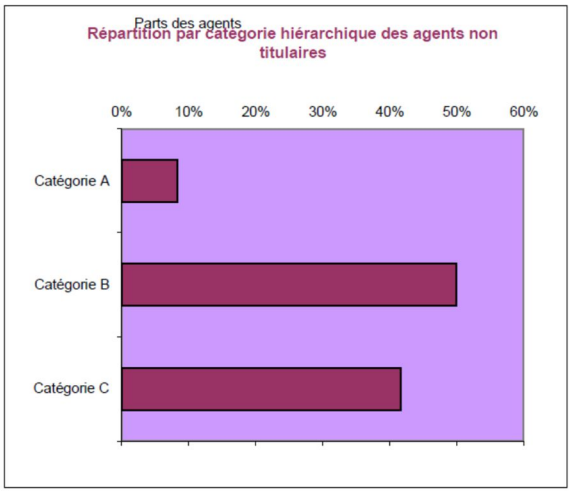

Répartition par classe d'âge et statut en emplois permanents

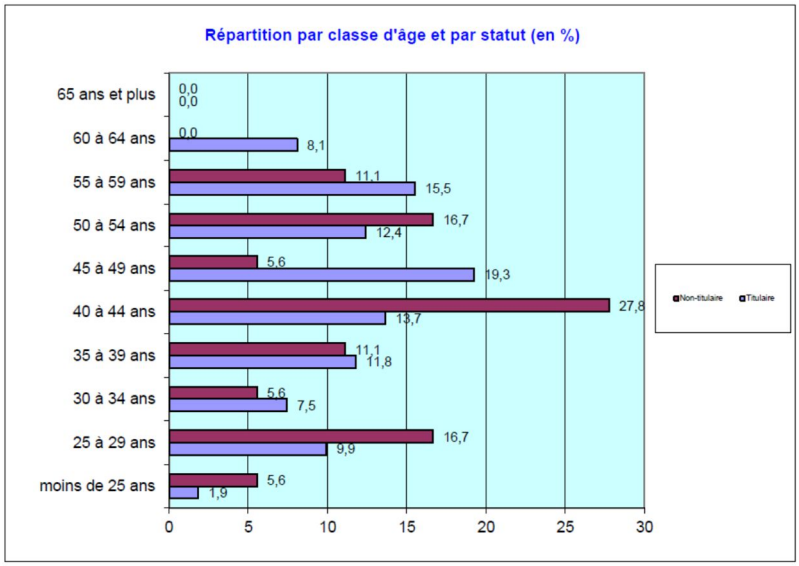

Répartition par modalité d'exercice du de temps de travail

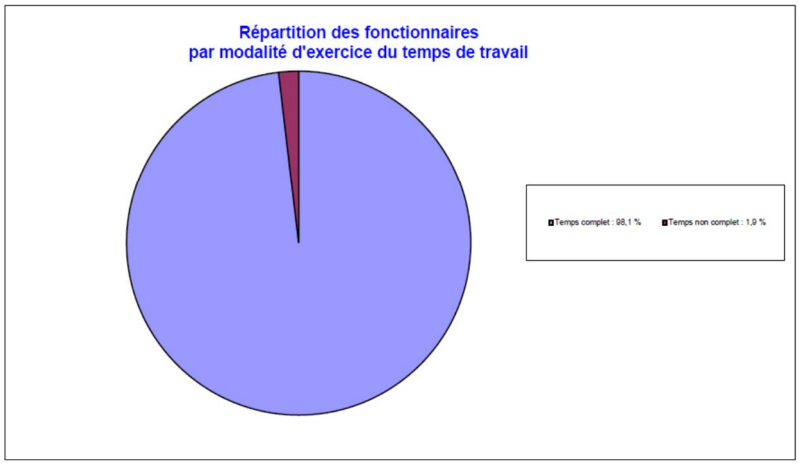

Part du temps partiel, par filière

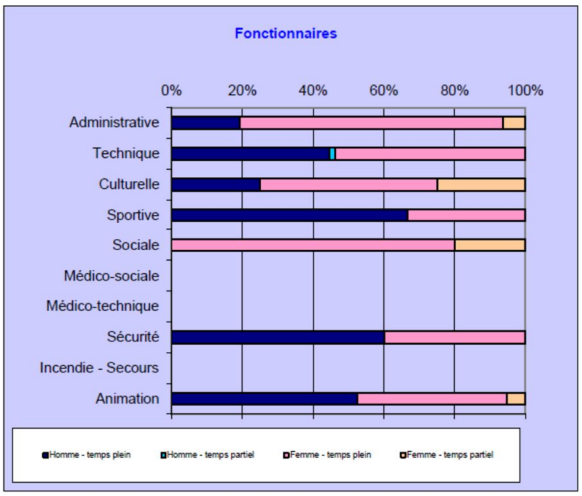

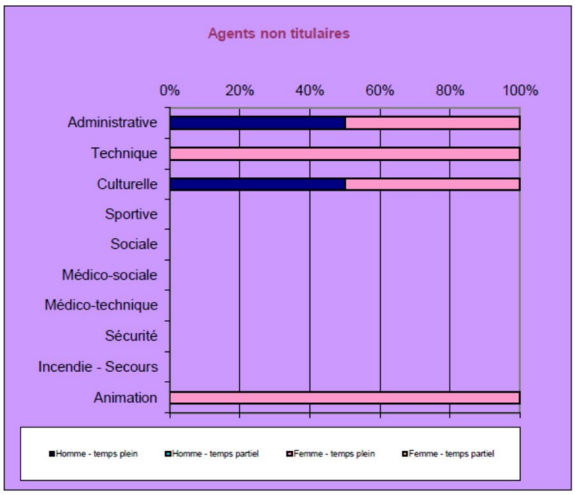

1	Hommes (titulaires) travaillent à temps partiel
100%	*de ceux-ci bénéficient d'un temps partiel de droit ou sur autorisation*

0	Hommes (non titulaires) travaillent à temps partiel
-	*de ceux-ci bénéficient d'un temps partiel de droit ou sur autorisation*

7	Femmes (titulaires) travaillent à temps partiel
100%	*de ceux-ci bénéficient d'un temps partiel de droit ou sur autorisation*

0	Femmes (non titulaires) travaillent à temps partiel
-	*de ceux-ci bénéficient d'un temps partiel de droit ou sur autorisation*

Agents non titulaires occupant un emploi permanent

Zoom

Effectif - Répartition par type de contrat

Nombre d'agents non titulaires occupant un emploi permanent (au 31 décembre 2015)	**18**

Article 3 de la Loi du 26 janvier 84, modifié par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 art. 41(V))3	Article 3-1	"Remplaçants"	**0**
	Article 3-2	"Affectés sur poste vacant"	**0**
	Article 3-3, 1°	"Pas de cadre d'emplois existant"	**0**
	Article 3-3, 2°	Non titulaires de cat. A (selon fonctions / besoins de service)	**0**
	Article 3-3, 3°	Secrétaires de Mairie dans comm. de moins de 1000 habitants	**0**
	Article 3-3, 4°	Temps non complet comm. de moins de 1000 hab.	**0**
	Article 3-3, 5°	Comm. de moins1000 hab. & interco. de moins de 10 000 hab. (création ou suppression sur décision autorité)	**0**
Art. 38, 38 bis, 47, 136, Pacte…		Autres non titulaires	**18**

Agents n'occupant pas un emploi permanent
Zoom

Nombre d'agents n'occupant pas un emploi permanent (au 31 décembre 2015)		**20**
Collaborateurs de cabinet		**0**
Assistants maternels		**0**
Assistants familiaux		**0**
Accueillants familiaux		**0**
Emplois saisonniers ou occasionnels		**0**
Contrats aidés	Contrat Unique d'Insertion (CUI-CAE)	16
	Emplois d'avenir	0
Apprentis		0
Autres contrats (hors emplois aidés)		20

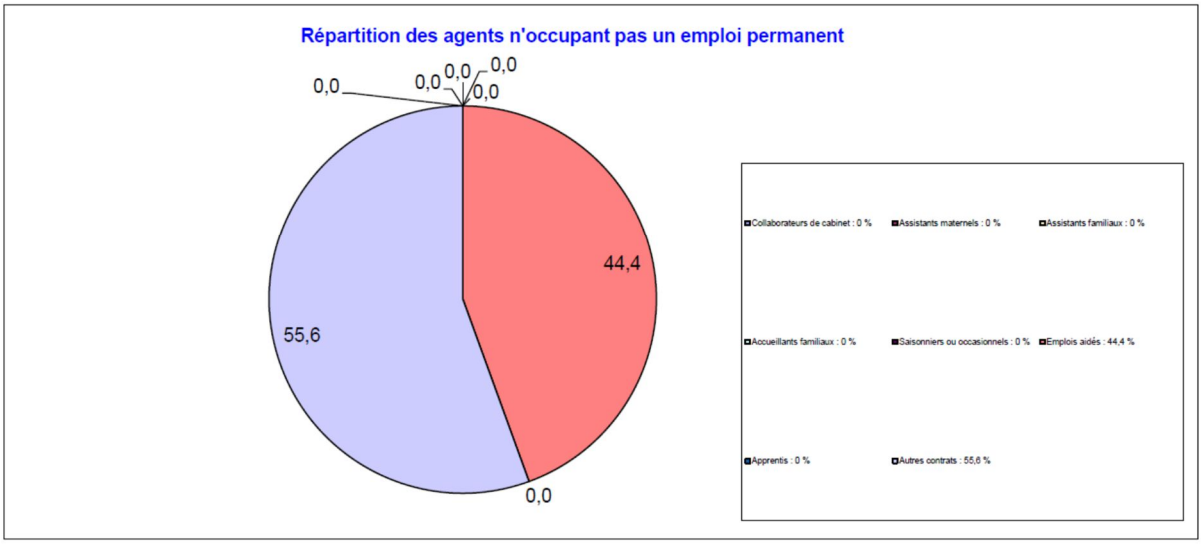

2.1.1 - Nombre de TITULAIRES ET STAGIAIRES ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales)

***Champ** : le tableau qui suit concerne les agents titulaires et stagiaires*

	1	2	1	2
	Nombre de fonctionnaires (titulaires et stagiaires) *		Nombre de journées d'absence	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
. Pour maladie ordinaire	28	53	1 160,0	1 606,5
. Pour longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie	1	3	111,0	1 095,0
. Pour accidents du travail imputables au service	6	4	392,0	376,0
. Pour accidents du travail imputables au trajet				
. Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel				
. Pour maternité et adoption *(1)*		2		51,0
. Pour paternité et adoption	1		11,0	
. Pour autres raisons, hors motif syndical ou de représentation *(2)*	7	12	17,0	23,5

	Nombre de fonctionnaires (titulaires et stagiaires) *				
	Moins de 30 ans	Entre 30 et 39 ans	Entre 40 et 49 ans	Entre 50 et 59 ans	60 ans et plus
. Pour maladie ordinaire	11	14	26	22	8
. Pour longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie				1	3
. Pour accidents du travail imputables au service		1	3	3	3
. Pour accidents du travail imputables au trajet					
. Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel					

	1	2	3	4	5
	Nombre de journées d'absence *				
	Moins de 30 ans	Entre 30 et 39 ans	Entre 40 et 49 ans	Entre 50 et 59 ans	60 ans et plus
. Pour maladie ordinaire	327,0	326,0	1 181,0	727,0	205,0
. Pour longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie				111,0	1 095,0
. Pour accidents du travail imputables au service		72,0	340,0	71,0	285,0
. Pour accidents du travail imputables au trajet					
. Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel					

En complément, sur l'exercice 2016, l'absentéisme a représenté 4 848 jours soit 13.28 équivalent temps plein. La collectivité s'est engagée à réduire l'absentéisme empirique de 20 % au travers de mesures dites de motivations financières mais surtout grâce au développement d'une politique active de prévention des risques professionnels avec pour objectif la réduction des accidents de travail et des pathologies liées aux troubles musculo-squelettiques, premières causes nationales d'absentéisme et de reclassement professionnel. A ce titre, dès le premier trimestre 2017, un agent a été spécifiquement mandaté pour la sécurité au travail (Port des EPI, suivis des habilitations, préventionniste, sécurité des équipements, formation, …).

Plein effet de la revalorisation du point d'indice

Poursuite de la mise en œuvre de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations

2. Les charges à caractère général

L'ensemble des services communaux a été sollicité afin de maitriser ces dépenses. La décrue constatée en 2015, s'est poursuivie tout au long de l'année 2016, avec une baisse de près de 530 000€.

Pour 2017, la réalisation de cet objectif constitue un défi important, du fait notamment de l'inflation annoncée, et de l'augmentation des tarifs des fluides.

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Montant	2 772 009,57	2 605 710,09	3 001 105,35	2 661 045,66	2 136 364,05

3. Autres charges de gestion courante

Ce poste comprend la participation communale au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), en diminution depuis 2015, suite à l'action en justice entreprise par la municipalité. La baisse de la contribution amorcée en 2016, se poursuivra en 2017 et 2018. A cette date, elle aura diminué de moitié, soit 456 000€ contre 923 000€ en 2015. L'action de la commune aura donc permis une réduction significative de ce poste de dépenses.

Il est à noter que suite à la décision du tribunal administratif, plusieurs communes se voient désormais contraintes d'augmenter leur participation au SDIS. Elles ont de ce fait engagé un recours, contestant le nouveau mode de répartition des contributions.

Année	2015	2016	2017	2018
Montant	923 708 ,00	768 018,00	612 379,00	456 714,00

4. La subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Année	2016	2017	2018
Montant	780 000 ,00	780 000,00	780 000,00

Les dépenses du CCAS sont essentiellement liées au pôle Petite Enfance, et la crèche municipale, qui représentent un service de nécessité rendu à la population. En outre, les normes imposées par la législation dans ce domaine, notamment sur le personnel encadrant, rendent difficile une baisse importante de cette dotation. Toutefois, la collectivité poursuivra ses efforts dans l'objectif de continuer à améliorer l'efficience de ce service public.

5. Le contentieux avec la SAGEP.

Le dossier « SAGEP » est toujours en cours d'instruction. En 2016, une provision de 760 000 € a été constituée pour couvrir l'avance effectuée en 2015. Cette année, la collectivité majore cette provision de 100 000 €, soit un total de 860 000€, et consolide la position de la commune dans le cas où elle aurait à verser des indemnités. La faible provision réalisée cette année s'explique par celle conséquente de l'année précédente. Il est à noter que les deux premières décisions déjà rendues par la justice sont favorables à la commune. Malgré tout, l'ampleur de la procédure ne laisse pas présager d'une issue rapide et les principes de ''gestion en bon père de famille'' impose le provisionnement de ce risque.

6. Vie associative, jeunesse, et sports

Nonobstant les contraintes diverses, nous constatons une hausse des subventions allouées aux associations. Le tissu associatif Lucois étant particulièrement dynamique, le Maire a tenu à maintenir l'enveloppe de subventions. Pour l'année 2017, cette dernière progresse donc par rapport à l'enveloppe 2016 réalisée. La répartition s'est faite après étude de la demande de chacune des associations, et sur la base des activités réalisées tout au long de l'année.

Par ailleurs, la ville accueillera cette année deux manifestations importantes, organisées à l'initiative des associations, et qui draineront un public nombreux La soirée « L'âme des guerriers », évènement de portée nationale avec plusieurs combats de boxe, et l'ENDURO, une étape nationale de motocross rassemblant près de 370 participants. Ces deux événements nécessitent d'importants moyens, tant matériels qu'humains, qui seront principalement pris en charge par la municipalité, afin d'en faciliter l'organisation.

Il est important de rappeler qu'en dehors des subventions, de nombreuses associations lucoises disposent de la gratuité de certains établissements municipaux, notamment les stades, les cours de tennis, et la salle des Fêtes à disposition d'infrastructures municipales. Par ces actions, la collectivité poursuit ses engagements en faveur du développement des associations.

En parallèle, le service des sports percevra un budget de 58 000 € augmentation par rapport à 2016. La piscine municipale accueillera le public de fin mai à fin août. Rappelons que cette structure, bénéficiant aux Lucois, mais également à l'ensemble du public venu de la

communauté de communes, demeure exclusivement financée par la mairie du Luc en Provence.

7. La culture et les festivités

Le budget comprenant les manifestations culturelles, les festivités, le cinéma, les actions da la bibliothèque municipale, ainsi que de la cyber-base, demeure quasi identique. Le choix se portera cette année sur des festivités moins onéreuses, mais qui demeureront cependant équivalentes en nombre et en qualité, à celle de l'année précédente.

En outre, depuis le 1er janvier, un nouveau règlement intérieur, régit le fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique (EMM). De nouveaux tarifs ont également été instaurés, et participent de la réorganisation engagée jusqu'ici. En amont, une restructuration des horaires des professeurs avait été entreprise. Autant de mesures nécessaires à la pérennisation de l'EMM, qui n'ont cependant pas d'effet négatif sur les divers enseignements proposés, et qui seront donc conservées.

8. Les écoles primaires et maternelles

Les écoles communales se verront également attribuer un budget substantiel tout au long de l'année. Ce dernier comprend les interventions nombreuses et diverses de la municipalité pour le bien-être des écoliers. À titre d'exemples, nous pouvons citer l'entretien des locaux, les réparations quotidiennes effectuées par les agents des Services Techniques, ou encore l'ensemble des activités, intra et périscolaires, qui leur sont proposées. L'importance des moyens affectés à ce secteur atteste de l'attention toute particulière que la commune porte aux conditions d'étude des élèves.

9. Nos participations aux syndicats

Le syndicat des transports voit sa participation en constante augmentation. Le renouvellement du marché est en cours et cela nous permettra d'avoir une vision sur un plus long terme.

Les autres participations n'ont pas d'évolution significative.

10. Les dépenses liées à l'environnement

Schéma de restauration, d'entretien et de mise en valeur du Riautord

Les communes du Luc en Provence et du Cannet des Maures ont fait réaliser en 2006 le Schéma de restauration, d'entretien et de mise en valeur du Riautord et de ses affluents, ainsi que les dossiers réglementaires nécessaires à l'obtention d'une Déclaration d'Intérêt Général du programme d'intervention. Après enquête publique, le Préfet a déclaré d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement le programme d'intervention sur le bassin versant du Riautord par arrêté préfectoral du 6 décembre 2011. Cet arrêté préfectoral permet de réaliser les travaux programmés sur un délai de 5 ans. Cet arrêté prenait donc fin en

décembre 2016. Dans l'objectif de terminer les travaux initialement prévus il a été accordé par arrêté préfectoral du 8 mars 2016 une prorogation d'une année de la DIG.

Financeurs Montant (€ HT)

Région :	4 402.50
Agence de l'eau	14 675
Département	4 402.50
Commune du Luc	5 870

BUDGET TOTAL 29 350

Etude de faisabilité pour la restauration hydraulique et écologique du Bassin Versant du Riautord

La commune du Luc en Provence a réalisé en 2016 une étude de faisabilité pour la restauration hydraulique et écologique du Bassin versant du Riautord.

Dans le cadre de l'action 48 du PAPI Argens le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) reprend en tant que maitre d'ouvrage la poursuite de ce projet. L'étude de restauration hydraulique du bassin versant du Riautord amont s'est déroulée du 14 septembre 2015 au 25 octobre 2016 L'état initial faune-flore-habitats naturels en vue de la restauration hydraulique et écologique du bassin versant du Riautord amont s'est déroulé du 11 septembre 2015 au 21 novembre 2016.

Financeurs Montant (€ HT)

Région	6 111
Agence de l'eau	20 370
Département	6 111
Commune du Luc	8 148

BUDGET TOTAL 40 740

Arrêté préfectoral de protection de biotope de la Tortue d'Hermann du 10 mars 2006

La Zone de Saint-André/La Pardiguière de 360 ha, a été instituée par Arrêté préfectoral de protection de biotope de la Tortue d'Hermann du 10 mars 2006, et est située sur les communes du Luc en Provence et du Cannet-des-Maures.

L'ensemble des terrains de la zone de protection de biotope Saint-André/La Pardiguière appartient à des propriétaires privés. La zone de protection bénéficie d'un Comité de Suivi créé par arrêté préfectoral du 6 juin 2006 et modifié par arrêté du 13 août 2007, s'assurant de la bonne gestion du site. La Ville du Luc est concernée au premier plan car elle doit mettre à disposition du site, un fond de gestion de 540 000€, en tant que mesure compensatoire de la création de la ZAC 1 de la Pardiguière. Le plan de gestion de la zone a été achevé en 2011. Il cadre le bon usage du fond de gestion. Sa mise en œuvre est prévue durant huit ans (2012/2018). La commune a mis en place une convention pour déléguer la gestion du site au Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA (CEN PACA). Leur priorité est de mettre en place des

conventions avec les propriétaires motivés pour pouvoir gérer le site. Chaque année, la commune et le CEN s'accorde sur la nature et le montant des actions prévues.

Pour l'exercice 2017, les actions adoptées sont les suivantes :

Nom action	Intervention	Coût total
Suivi faunistique et floristique	Equipement et suivi télémétrique de tortues d'Hermann dans le parc sylvopastoral	3 326,40 €
		1 740,00 €
		1 880,00 €
	Emetteurs Tortues	2 800,00 €
	Suivi Ornithologique dont Rollier d'Europe	940,00 €
	Suivi Lézards ocellés dont suivi des gîtes artificiels	940,00 €
Gestion des zones humides prioritaire	Arrachage de plantes invasives : Cyperus eragrostis et Xantium italicum et exportation (marais de Saint Andrieux, bassin de Saint andré)	1 305,00 €
Résorption des points noirs	Cartographie et Arrachage figuier de Barbarie année test	2 175,00 €
		2 350,00 €
	Achat matériel	1 000,00 €
Gestion et canalisation de la fréquentation sur le site	Mise en défens du Nord de l'APPB (Cannet des Maures	6 000,00 €
		870,00 €
Suivi et surveillance du site	Suivi et surveillance du site	8 700,00 €
		4 230,00 €
Coordination	Organisation du comité de suivi, relationnel avec les	7 050,00 €
		3 500,00€

	propriétaires, veille foncière		
	Suivi administratif et financier	500,00 €	
		550,00 €	
			49 856,40 €

11. Provisions

De nouvelles provisions sont à prévoir ;

- Pour couvrir les éventuelles décisions contraires aux intérêts de la commune liées aux procédures contentieuses relatives au personnel (50 000 €).
- Pour couvrir les éventuelles décisions contraires aux intérêts de la commune liées aux procédures contentieuses d'urbanisme (50 000 €).
- Enfin, la SAGEP, pour 100 000 € supplémentaire.

B. Tendances des recettes de fonctionnement

1. Dotations et compensations de l'Etat

Comme toutes les communes Le Luc en Provence subit la diminution des dotations et compensations fiscales de l'Etat. A ce jour, nous ne disposons d'aucune visibilité quant aux décisions futures, du fait du renouvellement de l'Assemblée Nationale en juin prochain.

Cependant, au vu des orientations et décisions prises ces dernières années, nous ne pouvons que craindre une nouvelle baisse pour 2017, comme pour les années à venir. Une baisse qui apparaît peu compréhensible, étant donné que la DGF est avant tout basée sur la population d'une commune. Or, depuis plusieurs années maintenant, Le Luc connaît une croissance démographique permanente. Ce qui, naturellement, entraîne une sollicitation toujours plus grande des services municipaux, qui interviennent pour des administrés toujours plus nombreux, mais avec des moyens restreints.

Afin d'assurer le transfert de compétences des communes vers les intercommunalités, l'Etat augmente la DGF étant réservée à ces derniers. Un choix qui vient confirmer la politique menée depuis plusieurs années afin de renforcer les intercommunalités, au détriment de l'échelon municipal, qui demeure pourtant l'échelon de proximité par excellence.

2. Fiscalité

L'évolution légale des bases pour 2017 demeure encore inconnue à ce jour, mais sera très probablement inférieure à 1%.

Il s'avère que les bases notifiées par les services de l'Etat en avril 2016 étaient surévaluées, d'où une recette inférieure de 144 000€ à ce qui était prévu.

Malgré ces incertitudes, le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour 2017, comme il s'y est engagé depuis le début de la mandature.

Les autres produits fiscaux, comme par exemple la taxe d'aménagement ou le droit de mutation, devraient se maintenir, au vu des permis de construire déposés. Deux secteurs de la commune ont fait l'objet d'une hausse de la taxe d'aménagement, afin que les investissements nécessaires y soient réalisés dans le domaine de l'assainissement.

3. Compensation de la Communauté de Communes Cœur du Var (CCCV)

Cette compensation est en diminution car la Communauté de Communes prend de nouvelles compétences : le tourisme et les vacances enfants (pour les 3 – 5 ans uniquement).

Toutefois, le montant de cette attribution devrait encore évoluer dans le cadre de la prise d'une nouvelle compétence, en l'occurrence celle des Zones d'Activité Economique.

4. Reprise du résultat

Lors du Conseil Municipal de décembre 2016, et conformément à l'engagement pris par la municipalité, la clôture du budget annexe de la ZAC a été approuvée à la majorité. Ce qui impacte le budget de fonctionnement de 325 000€, à déduire de l'excédent du budget principal de la commune.

5. Ressources propres

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine foncier, la commune a procédé à la mise en vente de terrains et de biens immobiliers. Ces mises en vente concernent des propriétés dont la commune n'a pas l'utilité, et qui pèsent sur son budget de fonctionnement. Les terrains cessibles pourront accueillir de nouveaux commerces, et de nouvelles entreprises. Notons également qu'ils se situent dans la zone des Retraches, dévolue à cet effet.

Le Conseil Municipal du 13 février 2017 a autorisé le Maire à signer l'acte de vente concernant la maison située quartier de l'Annonciade, pour un montant de 230 000€ nets vendeur. Cette somme viendra consolider le budget d'investissement.

C. Tendances des dépenses d'investissement

Comme annoncé précédemment, les dépenses d'investissement pour l'année 2017 sont hélas contraintes.

La priorité est donnée à l'éducation, et plus précisément aux conditions d'études des écoliers. Par conséquent, d'importants investissements du budget principal seront réalisés au sein de l'école Jean Jaurès. Au 1er étage de l'école, comme présenté en Conseil Municipal du 13 février 2017, deux salles de classe seront créées, afin que les écoliers, étudiant actuellement dans des préfabriqués, bénéficient de conditions de travail décentes.

L'éclairage du gymnase Pierre Gaudin sera rénové, afin de répondre aux demandes des associations lucoises, et d'optimiser ainsi l'utilisation de cette structure. Une demande de subvention a été déposée auprès de la CCCV, au titre du fonds de concours.

Soucieux d'offrir des services publics de proximité aux administrés, le Maire a décidé de rapprocher la Police Municipale du centre-ville. Les nouveaux locaux de cette dernière se situent rue Victor Méric, et feront également l'objet d'une rénovation. Un local sera notamment aménagé, afin d'y installer le coffre-fort pour armes à feu, suite au vote du Conseil Municipal, demandant à l'Etat l'autorisation du port d'armes pour les policiers municipaux du Luc en Provence. (50 000€ environ).

Dans le même temps, conformément à la politique qui est la nôtre en matière de sécurité et dans le contexte sécuritaire actuel, quatre nouvelles caméras de surveillance seront installées à proximité des établissements scolaires. Le coût de cette opération atteint un montant proche de 26 000 €.

D'importants investissements seront réalisés sur le chemin de Vaulongue, reliant le centre-ville à la zone des Retraches, en parallèle de la route de Toulon. Le quartier s'étendant de part et d'autre de cet axe accueillant une population croissante, notamment au vu des récentes constructions, il apparaît nécessaire d'y effectuer certains travaux d'aménagement. En outre, le chemin de Vaulongue longe la zone 3AU, disposant d'un véritable potentiel de développement, et qui pourrait dans les prochaines années, accueillir le lycée Cœur du Var.

Dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, et du soutien aux commerces de proximité, la municipalité maintient sa volonté d'agir sur l'habitat en dépit des contraintes contentieuses et budgétaires. Cette dernière passe notamment par la réfection de façades, pour les particuliers, tout comme pour les commerçants.

Enfin, 767 000€ seront alloués au remboursement de la dette en 2017. L'importance de ce poste de dépenses, et notre volonté de ne pas dégrader les bons ratios de la commune, nous poussent à ne pas procéder à l'emprunt cette année. L'absence d'emprunt se verra toutefois partiellement compensée par la vente de quelques biens, fonciers et immobiliers, communaux. N'étant pas utiles dans l'accomplissement des missions de la municipalité, et représentant un coût d'entretien conséquent, la vente de ces biens à des particuliers permettra leur préservation, et leur valorisation.

Autorisation de programme (Budget assainissement)

NATURE	LIBELLE	BUDGET 2014	CA 2014	RAR 2014	BUDGET 2015	CA 2015	RAR 2015	BUDGET 2016	CA2016	RAR 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018
DEPENSES												
	Travaux	300 000,00	82 759,96	23 862,00	2 617 240,04		23 862,00	1 510 862,00	1 019 176,05	488 375,85	3 270 500,00	889 188,14
	Etudes				340 000,00							
RECETTES												
	Autofinancement	300 000,00	82 759,96	23 862,00	1 400 000,00		23 862,00	10 832,00			1 270 500,00	885 878,04
	Emprunt				1 557 240,04			1 500 000,00	1 500 000,00		2 000 000,00	

D. Tendances des recettes d'investissements

Outre les demandes faites dans le cadre de la DETR, du FIPDR (Etat), des fonds de concours de la communauté de communes, la section de fonctionnement sera marquée par la reprise du résultat de la ZAC.

Le résultat d'investissement doit tenir compte des résultats du budget annexe de la ZAC. Contrairement au fonctionnement, c'est un résultat positif qu'il faut intégrer pour un montant de 631 249,40€.